

TABLEAU INDICATIF FOOTBALL PROFESSIONNEL POUR JOUEURS, OFFICIELS ET MEMBRES DU STAFF TECHNIQUE ET MEDICAL

N°	Type d'infraction	Proposition de transaction et/ou décision à l'audience
	Général	A. Une amende effective sera infligée pour chaque match de suspension: - 1A équipes premières: 1 000,00 € par match de suspension effectif et 500,00 € par match avec sursis. - 1B équipes premières: 500,00 € par match de suspension effectif et 250,00 € par match avec sursis. - 1A réserves: 250,00 € par match de suspension effectif et 125,00 € par match avec sursis. - 1B réserves: 125,00 € par match de suspension effectif et 62,50 € par match avec sursis. B. Dans le cas où plus d'une qualification du type d'infraction est possible, l'infraction 'la plus grave' doit être retenue; C. L'instance compétente peut, en raison de la spécificité du cas, s'écarter de la fourchette en motivant explicitement sa décision (par exemple, mais sans s'y limiter: la récidive, des blessures graves,...).
1	Annihiler un but/une occasion de but	Exclusion suffisante jusqu'à 2 matches de suspension
2	Faute grossière	2 à 5 matches de suspension
3	Inconduite physique - poussée - coup (de poing, de coude, de tête,...)	2 à 8 matches de suspension
4	Inconduite verbale ou non verbale A. insultes et/ou obscénités B. menaces et/ou intimidation C. cracher en direction de ou sur quelqu'un	A. 1 à 4 matches de suspension B. 2 à 6 matches de suspension C. 2 à 6 matches de suspension
5	Inconduite verbale/non verbale/physique envers un officiel de match A. insultes et/ou obscénités B. menaces et/ou intimidation C. cracher en direction de ou sur quelqu'un	A. 2 matches de suspension jusqu'à une suspension de date à date B. 3 à 6 matches de suspension jusqu'à une suspension de date à date C. 3 à 6 matches de suspension jusqu'à une suspension de date à date D. 3 matches de suspension jusqu'à une suspension de date à date

	D. poussée, coup (de poing, de coude, de tête,...)	
6	Attitude inappropriée après l'exclusion	1 à 3 matches de suspension en plus de la sanction pour les faits ayant entraîné l'exclusion.
7	Autres comportements répréhensibles	Exclusion suffisante jusqu'à une suspension de date à date.

TABLEAU INDICATIF POUR CLUBS

N°	Type d'infraction	Proposition de transaction et/ou décision à l'audience
	Général	A. Dans le cas où plus d'une qualification du type d'infraction est possible, l'infraction 'la plus grave' doit être retenue; B. L'instance compétente peut, en raison de la spécificité du cas, s'écarter de la fourchette en motivant explicitement sa décision (par exemple, mais sans s'y limiter: la récidive, des blessures graves,...).
1	Inconduite et/ou incidents	Amende jusqu'à 5 000,00 € + sanction éventuelle prévue par le Règlement UB
2	Inconduite envers un officiel de match	Amende jusqu'à 5 000,00 € + sanction éventuelle prévue par le Règlement UB

TABLEAU INDICATIF NIVEAUX AMATEURS (SANCTIONS DISCIPLINAIRES), VALABLE EGALEMENT POUR LES CLUBS DE L'ACFF CONCERNES

D'application aux niveaux suivants: nationale 1, football féminin au niveau national, futsal au niveau national et interprovincial.

N°	Sub-n°	Type faute	Sanction
		JOUEURS - REMPLACANTS – REMPLACÉS	
A1		Empêcher une occasion de but par une faute de main, poussée ou retenu légers ou autres fautes légères	
	1	pendant la 1 ^{ère} mi-temps	Excl. suffis.
	2	pendant la 2 ^{ème} mi-temps	1
A2		Empêcher une occasion de but par un tacle fautif ou charge téméraire	1
A3		Faute grossière à l'encontre d'un joueur (cas où le ballon est jouable)	2
A4	1	Coup de pied volontaire n'occasionnant pas une blessure	3
	2	Coup de pied volontaire occasionnant une blessure, nécessitant un changement	4
A5	1	Coup avec la main (gifle) n'occasionnant pas une blessure	2
	2	Coup avec la main (gifle) occasionnant une blessure	3
A6	1	Coup de poing n'occasionnant pas une blessure	3

	2	Coup de poing occasionnant une blessure	4
	3	Coup de poing au visage occasionnant une blessure	6
A7	1	Coup de coude n'occasionnant pas une blessure	3
	2	Coup de coude occasionnant une blessure	4
	3	Coup de poing au visage occasionnant une blessure	6
A8	1	Tentative de coup de tête	3
	2	Coup de tête n'occasionnant pas une blessure	4
	3	Coup de tête occasionnant une blessure	6
A9	1	Cracher vers tout autre personne que l'(assistant-)arbitre	3
	2	Cracher sur tout autre personne que l'(assistant-)arbitre	6
A10	1	Avoir lancé un objet (ballon, terre, boue, bouteille, etc.) vers tout autre personne que l'(assistant-)arbitre	2
	2	Avoir lancé un objet (ballon, terre, boue, bouteille, etc.) sur tout autre personne que l'(assistant-)arbitre	3
A11		Bousculade volontaire à l'encontre	
	1	d'un arbitre/assistant	Convocation
	2	d'un officiel	2
	3	d'un joueur	1
	4	d'un spectateur (public)	3
A12		(Tentative de) coup(s) à l'encontre d'un arbitre/assistant	Convocation
A13		Crachat(s)	

	1	vers un arbitre/assistant	Convocation
	2	sur un arbitre/assistant	Convocation
A14		Propos déplacés ou critiques répétées (sans être injurieux)	
	1	vers un arbitre/assistant	2
	2	vers toute autre personne	2
A15		Menaces verbales	
	1	vers un arbitre/assistant	4
	2	vers toute autre personne	2
A16		Gestes, comportements ou propos obscènes ou injurieux	
	1	vers un arbitre/assistant	3
	2	vers toute autre personne	2
A17		Menace(s) ou intimidation(s) physique(s) à l'encontre	
	1	d'un arbitre/assistant	5
	2	de toute autre personne	2
A18		Discrimination ou racisme	Convocation devant la Chambre nationale pour la lutte contre la discrimination et le racisme
A19		Avoir lancé un objet (ballon, terre, boue, bouteille, etc.)	
	1	vers un arbitre/assistant	Convocation
	2	sur un arbitre/assistant	Convocation

A20		Attitude inconvenante après l'exclusion	1
A21		Dégradation aux installations	Convocation
A22		Demander à l'arbitre de falsifier la feuille de match (p.e. : retrait d'une carte)	Convocation
		PERSONNES DANS LA ZONE NEUTRE ET/OU ZONE TECHNIQUE	
B1	1	Attitude inconvenante ou critiques	1 semaine + amende €50 (récidive même saison x 2)
	2	Propos injurieux/insultes	3 semaines + amende €100 (récidive même saison x 2)
B2		Monter sur le terrain sans autorisation de l'arbitre	1 semaine + €25
B3		Gestes ou comportements obscènes	6 semaines + €80
B4	1	Menace(s) ou intimidation(s) physique(s) d'un arbitre/assistant	Convocation
	2	de toutes autres personnes	Convocation
B5		Discrimination ou racisme	Convocation devant la Chambre nationale pour la lutte contre la discrimination et le racisme

B6	1	Bousculade volontaire à l'encontre d'un arbitre/assistant	Convocation
	2	de toute autre personne	6 semaines + €80
B7	1	Tentative de coup(s) à l'encontre d'un arbitre/assistant	Convocation
	2	de tout autre personne	6 semaines + €80
B8		Crachat(s)	
		VERS	
	1	un arbitre/assistant	Convocation
	2	toute autre personne	1 mois + €75
		SUR	
	3	un arbitre/assistant	Convocation
	4	toute autre personne	2 mois + €100
B9		Brutalité(s) ou coup(s)	
	1	sur un arbitre/assistant	Convocation
	2	sur toute autre personne	10 semaines + €100
B10		Manquement à la fonction	3 semaines + €50
		Exemples : Défaut d'accompagnement de l'arbitre, retard de paiement des indemnités d'arbitrage, etc.	
B11		Demander de falsifier la feuille de match et/ou le rapport d'arbitre	Convocation

B12		Incitation (vers les joueurs) de quitter le terrain prématurément (retrait de l'équipe)	Convocation
B13		Attitude inconvenante après l'exclusion	B1 + 2 semaines
		CLUBS	
C1		Attitude public : comportement inconvenant : insultes, critiques,...	Amendes nat.: € 37,5 (jeunes) et € 75 (Eq. prem.)
C2		Attitude public : comportement grave : menaces, jets d'objets, bagarre(s), crachats,...	Convocation
C3		Incidents perturbant le bon déroulement du match (ex.: supporters sur le terrain, fumigènes,...)	Convocation
C4		Discrimination ou racisme	Convocation devant la Chambre nationale pour la lutte contre la discrimination et le racisme
C5		Manque d'organisation: manque d'eau chaude, vestiaires sales ou non chauffés, pas de boisson pour l'arbitre,...	Amende nat. = amende prov. x 2
C6		Attitude générale de l'équipe	Blâme + amende €50 (jeunes), €100 (Eq. Prem.)
C7		Match arrêté prématurément	Convocation
C8		Dégâts aux installations	Convocation
C9		Entraîneur non repris sur la liste des entraîneurs ou dans le staff	€200 (voir article A5.7).